Service d'Infrastructure de la Défense
Nord Est
1, rue du Maréchal Lyautey
BP 30001 – 57044 METZ Cedex 01

METZ (57) – Caserne Séré de Rivières – 3 RH
Bâtiments 0006 et 0008 - Rénovation intérieure et extérieure
LOT N° 2 : MENUISERIES

Section technique n° 2 :
Menuiseries intérieures
Tranche ferme (bâtiment 0006)

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 3

1.1 OBJET DES TRAVAUX 3
1.2 CONTROLE DES PRODUITS 3

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS 3
2.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE MENUISERIE BOIS 4
2.3 SPECIFICATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX 7
2.4 PROTECTION DES OUVRAGES 7

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 8

3.1 PORTES BOIS 8
3.1.1 PORTE 730 X 2050 – PB1 9
3.1.2 PORTE 930 X 2050 PF 1/2H – 35DB – PB2 9
3.1.3 PORTE 930 X 2050 CF 1/2H – V&V – PB3 9
3.1.4 PORTE 930 X 2050 + FP – PB4 10
3.1.5 PORTE 1800 X 2050 CF1H + FP – PB5 10
3.1.6 OCULUS 10
3.1.7 PROTECTION BAS DE PORTE 10
3.2 PORTES METALLIQUES 11
3.2.1 PORTE METALLIQUE CF 1/2H – V&V – PM7 11
3.2.2 PORTE METALLIQUE CF 1H – PM4 11
3.2.3 PORTE METALLIQUE – PM3 11
3.2.4 PORTE METALLIQUE CF 1H – PM2 11
3.2.5 PORTES CONSERVEES 12
3.3 DIVERS 12
3.3.1 TRAPPE DE GAINE PF 1/2H 12
3.3.2 ORGANIGRAMME DES CLES (HIERARCHISATION DES SERRURES) 12
3.3.3 SIGNALETIQUE 12

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Les travaux dus au titre de la présente section technique concernent la fourniture et la pose des matériels suivants :

- Des portes bois intérieures ;
- Les équipements de quincaillerie et serrurerie ;
- Les équipements divers ;
- L'organigramme des serrures ;
- La signalisation dans les bâtiments.

Cette liste n'est aucunement exhaustive.

1.2 CONTROLE DES PRODUITS

Le Maître d'œuvre se réservera le droit de faire procéder à des prélèvements de produits en cours de travaux de peinture pour contrôler : l'identification entre les produits livrés et les produits employés, la nature des produits employés sur place, les épaisseurs, etc.

A la réception, les qualités suivantes des différentes surfaces seront examinées : présentation et fini des surfaces, adhérence, souplesse, résistance aux agents chimiques et physiques, permanence de coloration.

En cas de fraude, outre les abattements appliqués sur les travaux antérieurs, voire le refus pur et simple des travaux, les frais d'analyse seront à la charge du présent lot.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS

Les travaux du présent lot devront répondre tant en ce qui concerne la qualité des matériaux et produits qu'en ce qui concerne la qualité que la mise en œuvre, ainsi que les conditions d'exécution aux prescriptions de documents en vigueur et notamment le CCTG dans sa dernière édition.

Documents techniques unifiés (D.T.U.)

L'ensemble des D.T.U., dans leur dernière version, constitués par :

- Cahier des clauses techniques
- Cahier des clauses spéciales
- Mémento, Erratum, Additifs

sont applicables aux travaux du présent lot.

Règles de calculs

Les ouvrages seront dimensionnés en application des règles EUROCODES 0 à 9 accompagnées de leurs annexes nationales homologuées pour la FRANCE.

Normes françaises

Normes Françaises pour le bâtiment, à savoir :

- Normes homologuées
- Normes enregistrées
- Normes expérimentales applicables aux travaux.

Ces normes ne sont pas nommément désignées ici, chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître

toutes les normes concernant les ouvrages et les matériaux entrant dans les ouvrages de son lot, ainsi que toutes les autres normes applicables pour les travaux dont il a la charge.

Autres documents

Documents autres que ceux désignés en ci-dessus, à savoir :

- Avis techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés "non traditionnels" entrant dans les travaux du lot considéré,
- Prescriptions de mise en œuvre du fabricant pour tous les matériaux pour lesquels elles existent, entrant dans les travaux du lot considéré.

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

Textes légaux portant réglementation de l'hygiène, et de la sécurité sur les chantiers Règlement sanitaire Départemental ou National.

Tous textes légaux relatifs à la sauvegarde et à la protection de l'environnement des chantiers et en général, tous textes réglementaires nationaux, départementaux et municipaux ayant trait à la construction, à l'urbanisme, à la sécurité, à la limitation des bruits de chantier, aux conditions de travail et à l'emploi de la main d'œuvre, à l'organisation de chantier, à l'environnement, etc.

2.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE MENUISERIE BOIS

Formes

Toutes les menuiseries et ouvrages prévus au présent lot seront réalisés dans l'esprit des plans et dessins, et comme précisé au cours de la description des ouvrages.

Dimensions

Elles devront être fabriquées conformément aux spécifications des pièces du marché, notamment en ce qui concerne les types, dimensions, et les équipements. Les sections et le choix des profils seront déterminés en fonction des dimensions des ouvrages pour donner les qualités requises de rigidité et d'indéformabilité.

L'entrepreneur s'assurera des dimensions des ouvertures avant de procéder à la mise en fabrication des ouvrages ou de fermeture à y inscrire.

Les tolérances de dimensions sur les pièces seront conformes aux normes existantes. Les parties mobiles, vantaux, châssis, etc, devront fonctionner sans difficulté. Le jeu entre elles et les parties fixes sera celui prévu par les normes pour les ouvrages traditionnels.

Protection des bois

Les bois à mettre en œuvre devront avoir reçu une protection insecticide et fongicide, conforme aux prescriptions du D.T.U. Cette protection sera obtenue par trempage à froid dans un produit portant le label de qualité "CTB-F".

Traitement au feu

Les menuiseries avec classement au feu devront répondre notamment à la norme NFS 61.937.
Les portes coupe-feu à fermeture automatique maintenues ouvertes pendant l'exploitation devront avoir des plaques signalétiques " porte coupe-feu - ne mettez pas d'obstacle à la fermeture " en lettre blanche sur fond rouge ou vice versa.

Tous les blocs-portes avec classement au feu devront avoir fait l'objet d'un essai normalisé au CSTB. Le procès-verbal d'essai de résistance au feu sera fourni pour chaque type de porte.
Le ferrage et tout accessoire de ces portes seront conformes à ceux utilisés lors de l'essai de résistance au feu. Tout accessoire rajouté sera adapté afin de conserver le classement au feu de la porte.

En ce qui concerne les portes de recoupements des circulations, les attestations de conformité à la norme NFS 61.937 sont à transmettre au bureau de contrôle.

Traitement acoustique

Un PV d'essai acoustique sera à fournir au bureau de contrôle et à l'acousticien ou à l'architecte pour l'ensemble des menuiseries concernées au présent dossier.

Tout accessoire (oculus, châssis latéral, etc.) rajouté sera adapté afin de conserver le classement acoustique de la menuiserie.

Fabrication des ouvrages

L'entrepreneur s'assurera des dimensions exactes des menuiseries avant de procéder à leur mise en fabrication. Il devra également provoquer tous rendez-vous et demander tous renseignements utiles aux entreprises des autres corps d'état intéressés par les ouvrages de menuiserie et par leurs supports.

Préparation des bois

Les parements des bois seront parfaitement corroyés, affleurés et poncés, les rives droites, sans épaufrures, exemptes de traces de sciage, marques de travail des machines, sans flache, et les abouts parfaitement dressés.

Sur les parements vus, les têtes de pointes "tête d'homme" et de chevilles métalliques, doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Il ne sera toléré aucune pièce rapportée, pas plus que l'emploi des pointes, vis, colle ou mastic pour cacher les vices et malfaçons.

Assemblage des bois

Outre les dispositions incluses dans le D.T.U. et les normes, les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans jeu et affleuré.

Les assemblages collés présenteront une bonne tenue dans le temps, aucun décollement ne devra se produire dans les conditions normales d'emploi, par suite de variations dimensionnelles des bois ou par retrait et fendillement de la colle elle-même et par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau.

Sections et dimensions

Les sections et épaisseurs des bois données au présent devis pourront être augmentées si l'entrepreneur l'estime nécessaire afin d'éviter tout gauchissement, affaissement ou flambage.

Les cotes des ouvrages en largeur, hauteur et profondeur indiquées au présent devis ou sur plans, devront être vérifiées sur plan d'exécution et sur place.

Les cotes indiquées pour les portes et les châssis vitrés dans le descriptif sont des cotes nominales de passage libre ou de lumière sauf exception en accord avec les plans d'architecte.

Mise en œuvre

L'entrepreneur adjudicataire supportera toutes les sujétions relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement de ses fournitures sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

Les dimensions des ouvrages en largeur, longueur et épaisseur indiquées au présent devis ou sur les plans ne seront données qu'à titre indicatif. Il appartiendra à l'entrepreneur de les vérifier d'après les plans d'exécution et les dimensions relevées sur place.

Conditions générales

Avant tout début de pose, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions de la maçonnerie et veiller aux tolérances admissibles du gros-œuvre.
Les tolérances de pose définies par le D.T.U. seront les suivantes :

Verticalité :
Faux aplomb : écart ± 2 mm pour une hauteur maximale de 3.00 m et
écart de ± 3 mm pour une hauteur supérieure à 3.00 m.
Horizontalité :
Niveau : écarts maximums :
± 1.5 mm jusqu'à 3.00 m
± 2 mm jusqu'à 5.00 m
± 2.5 mm au-dessus de 5.00 m
L'entrepreneur devra s'assurer que les dimensions et les sections prévues au devis descriptif s'avèrent suffisantes pour résister aux efforts et assurer une parfaite tenue des ouvrages.

Préconisation de pose

L'entrepreneur prendra contact avec le lot plâtrerie et autres lots intéressés pour définir les modalités de mise en place et de réserves, définir les trous de scellements, taquets, profils de traverses, etc.
L'entrepreneur fournira au lot plâtrerie toutes les fourrures, destinées à la fixation des menuiseries.
L'entrepreneur devra s'assurer de la conformité et de la dimension des réserves avant tout commencement de pose et devra signaler immédiatement au maître d'œuvre tout arrondi ou défaut contraire à la bonne réalisation de ses travaux.
Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude et avec un aplomb parfait.
Les parties mobiles devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder 1 mm avant peinture.
Toutes les pièces de quincaillerie devront être fixées par vis à tête fraisée pour permettre leur démontage.
Les serrures seront encloisonnées.

Ouvrages traités contre la corrosion

Les articles de ferrage seront traités contre la corrosion par galvanisation ou tout autre procédé satisfaisant.

Etat hygrométrique

Toutes les menuiseries auront été fabriquées avec des bois et panneaux parfaitement secs stockés avant leur mise en œuvre dans des conditions de température et d'hygrométrie identiques à celles des locaux auxquels elles sont destinées (locaux en période d'occupation).
- L'état hygrométrique des locaux étant compris entre 60 et 85% ou entre 60 et 80% en cas de chauffage central, l'humidité du bois sera comprise entre 12 et 16%.
- L'état hygrométrique des locaux étant compris entre 40 et 65% ou entre 40 et 60% en cas de chauffage central, l'humidité du bois sera comprise entre 9 et 12%.
- L'état hygrométrique des locaux étant compris entre 20 et 45% ou entre 20 et 40% en cas de chauffage central, l'humidité du bois sera comprise entre 5 et 9%.
Si au début ou en cours d'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la pose des menuiseries selon les dispositions de l'article 5.8 du DTU 36.1, il en avise aussitôt le contrôleur technique.

Mise en service des ouvrages, réglages, mise au point

Après la mise en place de tous les ouvrages et pendant toute la durée du délai de garantie, l'entrepreneur devra assurer à ses frais tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

Nettoyage, entretien

L'entrepreneur devra le nettoyage de son chantier au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Les débris, chutes et déchets de toutes sortes provenant de la mise en œuvre de ses matériaux ou produits ne devront en aucun cas gêner les autres corps d'état dans l'exécution de leurs travaux.
Il devra exécuter à ses frais, tous les travaux pour l'entretien et la réparation qui seraient jugés nécessaires avant la réception des travaux.
Dans tous les cas, l'entrepreneur procédera au nettoyage final de ses ouvrages et de son chantier et maintiendra

ceux-ci en bon état jusqu'à la date de réception des travaux.
Il prendra également à sa charge les frais nécessaires pour les raccords ou la remise en état des ouvrages des autres corps d'état et qui pourraient lui être imputés du fait de son intervention, étant entendu que la durée de ces travaux ne pourra en modifier la date de réception.

Approvisionnement sur le chantier

La mise à disposition d'un emplacement pour le stockage sur le chantier des matériaux approvisionnés est accordée par le Maître d'Ouvrage dans la limite du plan d'installation du chantier s'il en est et sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur.

2.3 SPECIFICATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

Description des matériaux

Les produits mis en œuvre seront des éléments définis par les normes conformes aux prescriptions données par le fabricant ainsi qu'aux D.T.U. et aux normes en vigueur.

Tous les produits, matériaux et autres éléments constituant et faisant partie du présent lot, seront des produits agréés par le C.S.T.B.

Nature des matériaux

Les matériaux employés seront neufs, de premier choix ou de bon choix et de la meilleure qualité.

Ils seront conformes aux normes françaises ou internationales, aux divers règlements et prescriptions officiels en vigueur.

L'entrepreneur devra pouvoir faire la preuve à toute demande du Maître d'œuvre que les produits mis en œuvre correspondent en qualités, dimensions, épaisseurs, etc., aux spécifications du présent devis.

Visserie

La visserie entrant dans la composition des menuiseries sera en acier inoxydable.

Quincaillerie

Tous les articles de quincaillerie seront du premier choix, en parfait état de fonctionnement, portant le label de qualité SNFQ et NF SNFG et conformes aux normes quincaillerie.

Les articles de quincaillerie à mettre en œuvre porteront, soit la marque NF-SNFQ, en qualité 1 pour les fabrications entrant dans le cadre national de conformité aux normes françaises, soit la marque SNFQ, en qualité 1 pour les autres articles

Ils seront en aluminium anodisé - ton naturel ou prélaqués.

Ils porteront la marque des fabriques d'origine ou le nom du fabricant.

L'entrepreneur présentera au maître d'œuvre une gamme complète des éléments de quincaillerie proposés, après agrément, il pourra effectuer les commandes aux fabricants, les échantillons choisis restant au bureau du maître d'œuvre.

Serrures

Elles devront correspondre à la norme NF P, répondre au label NF SNFQ et porter l'estampille.

2.4 PROTECTION DES OUVRAGES

En rappel des généralités :

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des

autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, vent, pluie, déshydratation, etc...

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier ces inconvénients, il lui appartient de prendre toutes les précautions utiles : protections, bâchage, protection contre le vol, etc...

Il est formellement stipulé que chaque entreprise demeurera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages jusqu'au jour de la réception des travaux, qu'il s'agisse de vol, détournements ou dégradations.

Ces frais seront implicitement inclus dans les prix unitaires.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 PORTES BOIS

Le présent titulaire devra la dépose de l'ensemble des blocs portes intérieures du bâtiment (sauf les portes du sous-sol qui sont conservées et révisées).

Prestations à incorporer à la charge du présent lot :

- Etude et réalisation d'un organigramme des serrures par le présent lot en accord avec le maître d'ouvrage pour l'ensemble des portes du projet :
- Schéma de combinaison
- Cylindre avec clefs reproductibles sur portes intérieures
- Fourniture de 3 clés par serrure et par passe (général et partiels)
- Force de mise en mouvement des portes inférieure à 50 N
- L'affaiblissement acoustique des portes selon descriptif avec un minimum de 28 dB minimum.

Les portes usuelles de distribution seront de type "***pleine en bois massif***", finition stratifiée 2 faces avec huisseries bois massif et chambranles contre chambranles en bois massif ton clair type hêtre ou équivalent finition vernis suivant épaisseur et nature des parois et cloisons qui les reçoivent.



Elles seront équipées de butées bois / caoutchouc au sol ou au mur.

Les huisseries seront équipées de butées isophoniques en caoutchouc.
La fixation des chambranles se fera par vis ou collage avec calage soigné (3 vis à tête bombé de part et d'autre des montants) sans mousse polyuréthane

Ces dernières seront protégées jusqu'en fin de chantier.

QUINCAILLERIE :
7 pattes à scellement par huisserie, 3 paumelles par porte, butées de qualité robuste.

Portes intérieures :
Serrure à clé (3 unités)

Serrure à condamnation, décondamnation extérieure 1ère qualité et ensemble avec bouton de condamnation avec voyant libre/occupé face extérieure et rosace aux 2 faces, plaques en alliage léger anodisé argent satiné

Ensemble de porte béquille double sur plaque moulée en aluminium massif anodisé.

3.1.1 PORTE 730 X 2050 – PB1

Blocs portes du commerce comprenant :

- 1 vantail isoplane âme pleine parements stratifiés, coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant de 40mm d'ép., alaises sur rives Dim de passage 730 X 2050mm
- 1 huisserie bois massif
- Joint isophonique périphérique

Scellements en sol, fixation des poteaux d'huisserie selon support, compris tout calage.

Ferrage comprenant :

- Fiches en acier électrozingué 160 x 70 mm réglables
- 1 serrure à clé comprenant 3 clés
- Béquille double sur plaque moulée en aluminium massif anodisé
- 1 butée de porte.

Position : portes de distribution PB1 suivant plans

3.1.2 PORTE 930 X 2050 PF 1/2H – 35DB – PB2

Blocs portes du commerce comprenant :

- 1 vantail isoplane âme pleine parements stratifiés, coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant de 40mm d'ép., alaises sur rives Dim de passage 930 X 2050mm
- 1 huisserie bois massif
- Joint isophonique périphérique
- PF 1/2h (pare flamme) + PV (procès verbal)
- Affaiblissement acoustique minimum : 35 dB

Scellements en sol, fixation des poteaux d'huisserie selon support, compris tout calage.

Ferrage comprenant :

- 4 fiches en acier électrozingué 160 x 70 mm réglables
- 1 serrure à clé comprenant 3 clés
- Béquille double sur plaque moulée en aluminium massif anodisé
- 1 butée de porte.

Position : portes de distribution PB2 suivant plans

3.1.3 PORTE 930 X 2050 CF 1/2H – V&V – PB3

Blocs portes du commerce comprenant :

- 1 vantail isoplane âme pleine parements stratifiés, coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant de 40mm d'ép., alaises sur rives Dim de passage 930 X 2050mm,
- 1 huisserie bois massif,
- Joint isophonique périphérique
- CF 1/2h (pare flamme) + PV (procès verbal)

Scellements en sol, fixation des poteaux d'huisserie selon support, compris tout calage.

Ferrage comprenant :

- 4 fiches en acier électrozingué 160 x 70 mm réglables
- Plaques de propreté en inox sur chaque face en lieu et place de la béquille
- 2 butées de porte.

Position : portes de distribution PB3 suivant plans

3.1.4 PORTE 930 X 2050 + FP – PB4

Blocs portes du commerce comprenant :

- 1 vantail isoplane âme pleine parements stratifiés, coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant de 40mm d'ép., alaises sur rives Dim de passage 930 X 2050mm
- 1 huisserie bois massif
- 1 ferme porte (effort ≤ 50 N)
- Joint isophonique périphérique

Scellements en sol, fixation des poteaux d'huisserie selon support, compris tout calage.

Ferrage comprenant :

- Fiches en acier électrozingué 160 x 70 mm réglables
- 1 serrure à clé comprenant 3 clés
- Béquille double sur plaque moulée en aluminium massif anodisé
- 1 butée de porte.

Position : portes de distribution PB4 suivant plans

3.1.5 PORTE 1800 X 2050 CF1H + FP – PB5

Blocs portes du commerce comprenant :

- 2 vantaux isoplanes âme pleine parements stratifiés, coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant de 40mm d'ép., alaises sur rives Dim de passage 1800 X 2050mm comprenant deux ouvrants de 900 x 2050mm
- 1 huisserie bois massif
- Joint isophonique périphérique
- CF 1h (coupe-feu) + PV (procès-verbal)
- Crémone pompier sur le vantail secondaire
- 2 fermes porte (effort ≤ 50 N) par vantail
- Sélecteur de fermeture de vantaux

Scellements en sol, fixation des poteaux d'huisserie selon support, compris tout calage.

Ferrage comprenant :

- 4 fiches en acier électrozingué 160 x 70 mm réglables
- Béquille double sur plaque moulée en aluminium massif anodisé
- 2 butées de porte.

Position : portes de distribution PB5 suivant plans

3.1.6 OCULUS

Oculus rectangulaire en verre feuilleté compatibles avec le classement au feu, fixés par parcloses en bois dur montés en usine, de dimensions 30 x 40 cm hauteur.

Position : portes des circulations et des cages d'escaliers

3.1.7 PROTECTION BAS DE PORTE

Fourniture et pose de d'un revêtement de protection pour porte à coller type Acrovyn® Color ou équivalent sur 30cm de hauteur et de chaque côté.

Position : Ensemble des portes des circulations, des portes donnant dans les cages d'escalier et des portes d'accès aux sanitaires et aux douches

3.2 PORTES METALLIQUES

3.2.1 PORTE METALLIQUE CF 1/2H – V&V – PM7

Blocs portes à un vantail va et vient. Dimension 1080 X 1980mm environ

- Ouverture : va et vient,
- CF 1/2h + PV (procès-verbal)
- Dormant : fixé par patte de scellement et équerres de fixation à la maçonnerie,
- Uw ≤ 1,8 W/m².K,
- Niveau d'isolation : AC2TH9,
- Équipement : 3 paumelles à ressort, plaques de propreté en inox sur chaque face, butées de porte,

Position : portes de distribution PM7 suivant plans

3.2.2 PORTE METALLIQUE CF 1H – PM4

Bloc porte à un vantail. Dimension 1030 x 2050 mm environ,

- Ouverture : sur l'extérieur, sens d'ouverture selon le plan,
- CF 1h + PV (procès-verbal)
- Dormant : fixé par patte de scellement et équerres de fixation à la maçonnerie,
- Uw ≤ 1,8 W/m².K,
- Niveau d'isolation : AC2TH9,
- Équipement : 3 paumelles, gâches, demi-cylindre extérieur, serrure anti-panique, arrêt de porte, butées de porte,
- Fermeture & Ouverture par barre anti-panique à l'intérieur, béquille métallique en acier laqué à ressort de rappel à l'extérieur, condamnable par clé - Ferme-porte de type thermoconstant à force, vitesse de fermeture et à-coup final réglables, avec crémaillère.

Position : portes de distribution PM4 suivant plans
Nota : la porte PM4 (code couleur orange ne sera pas CF 1H)

3.2.3 PORTE METALLIQUE – PM3

Bloc porte à un vantail. Dimension 930 x 2050 mm environ,

- Ouverture : sur l'extérieur, sens d'ouverture selon le plan,
- Dormant : fixé par patte de scellement et équerres de fixation à la maçonnerie,
- Uw ≤ 1,8 W/m².K,
- Niveau d'isolation : AC2TH9,
- Équipement : 3 paumelles, gâches, demi-cylindre extérieur, serrure anti-panique, arrêt de porte, butées de porte,
- Fermeture & Ouverture par barre anti-panique à l'intérieur, béquille métallique en acier laqué à ressort de rappel à l'extérieur, condamnable par clé - Ferme-porte de type thermoconstant à force, vitesse de fermeture et à-coup final réglables, avec crémaillère.

Position : portes de distribution PM3 suivant plans

3.2.4 PORTE METALLIQUE CF 1H – PM2

Bloc porte à un vantail. Dimension 830 x 2050 mm environ,

- Ouverture : sur l'extérieur, sens d'ouverture selon le plan,
- CF 1h + PV (procès-verbal)
- Dormant : fixé par patte de scellement et équerres de fixation à la maçonnerie,
- Uw ≤ 1,8 W/m².K,
- Niveau d'isolation : AC2TH9,

- Équipement : 3 paumelles, gâches, demi-cylindre extérieur, serrure anti-panique, arrêt de porte, butées de porte,
- Fermeture & Ouverture par barre anti-panique à l'intérieur, béquille métallique en acier laqué à ressort de rappel à l'extérieur, condamnable par clé - Ferme-porte de type thermoconstant à force, vitesse de fermeture et à-coup final réglables, avec crémaillère.

Position : portes de distribution PM2 suivant plans

3.2.5 PORTES CONSERVEES

Les portes du sous-sol non remplacées seront révisées, cette prestation comprend le remplacement :

- Des serrures à clé comprenant 3 clés
- Des béquilles
- Des butées de porte
- Des fermes portes
- Des joints si présents
- Le réglage des ouvrants si besoin.

3.3 DIVERS

3.3.1 TRAPPE DE GAINE PF 1/2H

Fourniture et pose d'une trappe d'accès de gaines techniques pare flammes 1⁄2 d'heure, étanche à l'air comprenant :

- dormant en bois dur corroyé 3 parements, feuilluré, rainuré avec joints souples périmétriques, assemblé à enfourchements, constitué de 2 montants et 2 traverses. Fixation par visseries
- un panneau amovible en panneau de fibres repeints plein iso plane de 40 mm d'épaisseur, posé en feuillure, serrage du joint par batteuse, vis adaptées, tous percements de cette dernière
- trappes acoustiques : 50 mm de laine de verre semi-rigide collé sur le panneau, Rw + c > = 32 dB
- à la périphérie, moulures de calfeutrement en bois dur 30/8 à 2 rives arrondies, posées à coupes d'onglets.
- U trappe ≤ 1,40 W/m2.K
- joint mastic extrudé sur toute la périphérie du cadre dormant de la trappe (Label SNJF)
- profil joint de caoutchouc volcanisé au droit de la liaison dormant/ouvrant de la trappe

Dimensions des trappes : adapté aux dimensions de la faïence existante environ0.40 x 0.40 m de passage.

Position : Sur gaines techniques existantes dans les salles de bain des chambres

3.3.2 ORGANIGRAMME DES CLES (HIERARCHISATION DES SERRURES)

L'étude de l'organigramme des clés pour l'ensemble des menuiseries (intérieures et extérieures) est à la charge du présent titulaire, en collaboration avec le maître d'œuvre.

Toutes les serrures de sureté à canon ou à goupilles seront à combinaison sur passes généraux et passes partiels.

Dans le cas où le maître d'ouvrage possède une combinaison qui lui est propre, la marque des serrures devra impérativement être la même. Charge à l'entreprise de s'informer des marques et modèles. L'entreprise précisera en annexe de son offre les marques et types proposés.

Fourniture des passes et clés en 3 exemplaires.

Position : Ensembles des portes intérieures et extérieures avec serrure

3.3.3 SIGNALETIQUE

Fourniture et pose de signalétique du bâtiment comprenant :

- Pictogramme ou désignation correspondant à l'usage du local -> ensemble des portes desservant un local
- Chaque local sera numéroté conformément aux plans des différents niveaux. La numérotation sera réalisée par une plaquette de numérotage en méthacrylate de 0,05 x 0,04 m, portant le numéro de la pièce. Ce numéro sera rappelé sur la plaquette de clés correspondantes (si le local comporte plusieurs portes, les numéros porteront un indice a, b, etc.…). Ces plaquettes seront vissées et non collées et fixées sur l'huisserie de la porte. Elles seront fournies pour l'ensemble des portes.
- Les portes des sanitaires comporteront suivant leurs destinations les figurines suivantes :
 - Sanitaires femmes ;
 - Sanitaires hommes ;
 - Douches hommes.